

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2036

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 24**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article n'apporte aucune garantie de renforcement des hôpitaux de proximité, bien au contraire.

Depuis 30 ans, beaucoup d'hôpitaux de proximité ont disparu. Ceux qui subsistent sont complètement vétustes et les moyens qui leur sont alloués en termes de financement de personnels sont complètement sous-évalués. Le taux d'ONDAM fixé dans ce PLFSS aggraverait encore la situation s'il était voté. Dans un tel contexte d'austérité budgétaire cet article est totalement inapproprié.

Sous couvert de gradation des soins, ces hôpitaux sont considérés par l'exécutif comme des établissements subalternes, destinés à résoudre, en un temps limité et des circonstances changeantes, les problèmes de démographie médicale.

Ils devraient pourtant être considérablement renforcés par un ONDAM réévalué et représenter, grâce à leur plateau technique et leurs compétences médicales et soignantes, un élément essentiel du parcours de soins du patient.  
Cet amendement demande la suppression de l'article.